15370 17/01/18

AB SERVE INDUSTRIES
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 53 Route de Rombas, 57140 WOIPPY
799 945 944 RCS METZ

A10646

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 22 DECEMBRE 2016

L'an 2016, le 22 décembre, à 19 heures, au siège social,

les associés de la société AB SERVE INDUSTRIES, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège est situé 53 Route de Rombas, 57140 WOIPPY, immatriculée sous le n° 799 945 944 RCS METZ à savoir :

- La société AB SERVE GROUP SA, représentée par Monsieur André BOUSSER,
- la société AB SERVE, représentée par la société AB SERVE GROUP SA, elle-même représentée par Monsieur André BOUSSER,

après avoir exposé que les associés signataires représentent l'intégralité des actions composant le capital de la société soit quatre mille (4 000) actions de 10 € de valeur nominale,

statuant, en la forme, en application des dispositions de l'article 26 des statuts aux termes desquelles les décisions collectives peuvent résulter d'un acte unanime sous-seings privés,

en présence de Monsieur Pascal BRANDT,

ont pris les décisions suivantes relatives :

- à la constatation de la démission de la présidente de la société,
- à la désignation d'un nouveau président, en remplacement,
- à la fixation des conditions d'exercice de ce mandat (pouvoirs, rémunération,...),
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité.

Première décision

La collectivité des associés prend acte en tant que de besoin de la démission, motivée par des opérations de restructuration et notifiée à la société préalablement à ce jour, de la société AB SERVICES de son mandat de présidente de la société AB SERVE INDUSTRIES et qui prend effet à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision

La collectivité des associés, consécutivement la décision qui précède, désigne en qualité de nouvelle présidente de la société, en remplacement de la société AB SERVICES et avec effet à compter de ce jour :

la société AB SERVE GROUP SA, société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 30 000 €, dont le siège est situé 29 rue Henri Luck, L-3737 RUMELANGE (Grand-Duché de Luxembourg) immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 101 548, représentée par Monsieur Pascal BRANDT.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Troisième décision

La société AB SERVE GROUP SA, représentée par Monsieur Pascal BRANDT, disposera des pouvoirs fixés par l'article 20 des statuts sociaux.

La rémunération de la société AB SERVE GROUP SA sera, le cas échéant, fixée par la collectivité des associés suivant une décision ultérieure.

D'ores et déjà, la société AB SERVE GROUP SA pourra se faire rembourser, sur justificatifs, les frais de mission réception ou déplacement qu'elle pourrait engager pour le compte de la société dans le cadre de l'exercice de son mandat social.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Quatrième décision

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été établi, unanimement par les associés, le présent acte sous seings privés.

Pour la société AB SERVE GROUP SA
Monsieur André BOUSSER

pour la société AB SERVE
Monsieur André BOUSSER

Pour AB SERVE GROUP SA (*)
M. Pascal BRANDT

Bon pour acceptation des fonctions de président

(*) faire précéder la signature de la mention manuscrite : *« bon pour acceptation des fonctions de président »*.